

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

(marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T.)

Section I - Acheteur public

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : LYCEE DE BOIS D OLIVE	A l'attention de : Mme la PROVISEURE
Adresse : 112 Avenue Laurent VERGES	Code postal : 97432
Localité/ville : SAINT PIERRE	Agent comptable du collège de terre sainte
Téléphone: 02 62 49 89 65	Télécopieur:
Mail : gestion.9741206t@ac-reunion.fr	

Section II - Objet du marché : BILLETS AVION REUNION-PARIS

1. Description du marché

Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services.

LYCEE DE BOIS D'OLIVE 112 avenue Laurent VERGES 97432 RAVINE DES CABRIS.....

Division en lots : OUI NON

Chaque mobilité fera l'objet d'un lot à part

Les variantes seront elles interdites ? : oui non

LOT N°1 BILLETS AVION REUNION-PARIS – AVRIL/MAI 2023

- 8 **BILLETS ALLER RETOUR REUNION-PARIS ELEVES DU LYCEE (de 17-19 ans)**
Départ de la REUNION vendredi 14/04/2023 Soir ou samedi 15/04/2023 soir
ARRIVEE PARIS samedi 15/04/2023 matin ou dimanche 16/04/2023 Matin
Départ de PARIS samedi 06/05/2023 Soir / ARRIVEE LA REUNION dimanche 07/05/2023 Matin
- 3 **BILLETS ALLER RETOUR LA REUNION- PARIS ADULTES**
Départ de la REUNION vendredi 14/04/2023 Soir ou samedi 15/04/2023 soir
ARRIVEE PARIS samedi 15/04/2023 matin ou dimanche 16/04/2023 Matin
Départ de PARIS lundi 24/04/2023 Soir / ARRIVEE LA REUNION mardi 25/04/2023 Matin
- 3 **BILLETS ALLER RETOUR LA REUNION- PARIS ADULTES**
Départ de la REUNION samedi 22/04/2023 Soir
ARRIVEE PARIS dimanche 23/04/2023 matin
Départ de PARIS samedi 06/05/2023 Soir / ARRIVEE LA REUNION dimanche 07/05/2023 Matin

LOT N°2 BILLETS AVION REUNION-PARIS – MAI/JUIN 2023

- 10 **BILLETS ALLER RETOUR REUNION-PARIS ELEVES DU LYCEE (de 17-19 ans)**
Départ de la REUNION samedi 27/05/2023 Soir ou dimanche 28/05/2023 soir
ARRIVEE PARIS dimanche 28/05/2023 matin ou lundi 29/05/2023 Matin
Départ de PARIS samedi 24/06/2023 Soir / ARRIVEE LA REUNION dimanche 25/06/2023 Matin
- 3 **BILLETS ALLER RETOUR LA REUNION- PARIS ADULTES**
Départ de la REUNION samedi 27/05/2023 Soir ou dimanche 28/05/2023 soir

ARRIVEE PARIS dimanche 28/05/2023 matin ou lundi 29/05/2023 Matin

Départ de PARIS lundi 12/06/2023 Soir / ARRIVEE LA REUNION mardi 13/06/2023 Matin

3 BILLETS ALLER RETOUR LA REUNION- PARIS ADULTES

Départ de la REUNION samedi 10/06/2023 Soir

ARRIVEE PARIS dimanche 11/06/2023 matin

Départ de PARIS samedi 24/06/2023 Soir / ARRIVEE LA REUNION dimanche 25/06/2023 Matin

LOT N°3 BILLETS AVION REUNION-PARIS – SEPTEMBRE 2023

8 BILLETS ALLER RETOUR REUNION-PARIS ELEVES DU LYCEE (de 17-19 ans)

Départ de la REUNION vendredi 01/09/2023 Soir ou samedi 02/09/2023 soir

ARRIVEE PARIS samedi 02/09/2023 matin ou dimanche 03/09/2023 Matin

Départ de PARIS samedi 30/09/2023 Soir / ARRIVEE LA REUNION dimanche 01/10/2023 Matin

2 BILLETS ALLER RETOUR LA REUNION- PARIS ADULTES

Départ de la REUNION vendredi 01/09/2023 Soir ou samedi 02/09/2023 soir

ARRIVEE PARIS samedi 02/09/2023 matin ou dimanche 03/09/2023 Matin

Départ de PARIS lundi 18/09/2023 Soir / ARRIVEE LA REUNION mardi 19/09/2023 Matin

2 BILLETS ALLER RETOUR LA REUNION- PARIS ADULTES

Départ de la REUNION samedi 16/09/2023 Soir

ARRIVEE PARIS dimanche 17/09/2023 matin

Départ de PARIS samedi 30/09/2023 Soir / ARRIVEE LA REUNION dimanche 01/10/2023 Matin

LA PRESTATION DEVRA COMPRENDRE L'ATTRIBUTION DES SIEGES, LES REPAS, UN BAGAGE MINIMUM DE 23 KILOS ET UNE ASSURANCE OPTIONNELLE PAR PASSAGER SUR L'ENSEMBLE DES VOLS

2 - Durée du marché ou délai d'exécution:

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date de fin de séjour pour chaque lot.

Le présent marché est soumis à l'accord express du conseil d'administration du lycée. Ce marché ne pourra être exécuté si l'offre dépasse le budget prévisionnel voté en conseil d'administration.

Ce marché ne pourra être exécuté par le lycée que sous la condition d'avoir un effectif d'élèves suffisant. Au cas où l'établissement ne parvient pas à mobiliser l'effectif d'élèves sus mentionné, il se réserve le droit de dénoncer le présent marché qui devient caduc. Cette dénonciation n'ouvre droit au versement d'aucune indemnité ni pénalité.

En l'application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de poursuivre les négociations au-delà de la remise des offres avec les candidats retenus.

Section III - Procédure

1 - Type de procédure:

Procédure Adaptée (article 28 du code des marchés publics)

2 - Critères d'attribution:

Les organismes retenus devront présenter toutes les garanties au regard de la réglementation relative aux services de voyages et transports et être titulaires, soit d'une licence pour les agences de voyages, soit d'un agrément de tourisme pour les associations, soit d'une habilitation pour les transporteurs).

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante)

- RESPECT DES DATES

-.PRIX DES PRESTATIONS

3- Date limite de réception des offres

- 28/02/2023 (jj/mm/aaaa) 17H00.14H00 HEURE METROPOLE

La date limite pourra être reportée si les réservations des vols ne sont pas ouvertes à cette date

Le report de la date limite sera notifié à chaque soumissionnaire

4.- Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français.

5.- Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:

Fin septembre 2023

Section IV Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Décret N° 77-699 du 27 mai 1977 modifié).

Section V : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Règlement de consultation
- Un devis détaillé
- Acte d'Engagement
- Attestation sur l'honneur d'une situation régulière quant au droit fiscal, social et du travail

Section VI : Prix et rythme des paiements

Nature des prix : Les prix sont unitaires HT ET TTC

Forme des prix : Les prix sont fermes. (hors les taxes)

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par le lycée est le virement au compte indiqué dans l'acte d'engagement

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours après la date d'arrivée de la facture une avance 70% pourra être demandée à la confirmation des billets le solde de 30% sera versé pour l'édition des billets

Section VII : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Section VIII - Autres renseignements

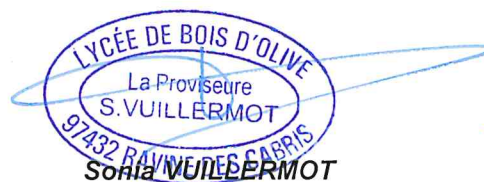
- Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée AU CHOIX
 - Envoi par mail à gestion.9741206t@ac-reunion.fr
 - Dépôt de vos offres sur la plateforme AJI
 - Envoi par la poste en recommandé avec accusé de réception

L'enveloppe portera les mentions suivantes : MAPA Voyage à Paris - NE PAS OUVRIR – Nom du candidat

Pour tout renseignement : Madame Corinne LEBON, gestionnaire au Lycée de Bois d'Olive.

La Personne Responsable du Marché

La PROVISEURE



Vu et pris connaissance le .../.../.....

Pour le candidat (nom, signature et cachet)